



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, un règlement a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2026.

Le règlement numéro 02-2026 a pour but d'abroger le règlement numéro 08-2023 relatif au traitement des élus municipaux.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception le 20 janvier 2026.


Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité, le 20 janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20 janvier 2026.


Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière